

Du support papier au numérique

Postulat déposé par Michel Bloch, conseiller communal

Le XXIème siècle est déjà, et sera toujours plus, celui de l'informatique, du numérique et du virtuel. Cette nouvelle ère s'impose dans tous les domaines de la vie quotidienne et de manière mondialisée.

Si les enfants et les jeunes des pays occidentaux jonglent avec une dextérité étonnante sur les différents supports numériques, aujourd'hui, même l'épicière burkinabé dans son petit village perdu, commande ses marchandises au moyen de son portable. Indéniablement, nous vivons dans l'ère du numérique, et pourtant ... !

Pourtant, nous avons toujours beaucoup de peine à utiliser efficacement les potentialités du numérique. Dans de nombreuses administrations et entreprises, les documents sont toujours archivés en version papier et informatique. Bien souvent les documents et nombreux mails sont systématiquement imprimés, ce qui implique du travail, du temps, de l'énergie et de l'argent.

L'objectif de ce postulat est d'inviter la Municipalité à étudier la mise en forme informatique et interface web afin que les conseillers communaux qui le désirent, puissent disposer de l'ensemble des documents distribués par poste, sous forme numérique, avec login et mot de passe, et classés selon une même logique que l'enveloppe postale.

La dernière version du site internet de la Commune est nettement plus conviviale que la précédente et largement documentée. On y trouve déjà l'ensemble des documents du Conseil qui sont publics. Toutefois, ils sont classés dans un ordre peu logique en regard de l'activité d'un conseiller communal et le module de recherche est inefficace pour retrouver un document spécifique. Les documents sont organisés en dossiers thématiques tels que préavis, PV, communications, motions-postulats-intepellations, ce qui est nécessaire mais pas suffisant. Il manque l'ordre chronologique des séances. A ce titre, la ville de Nyon a mis en place un système simple et très efficace pour les membres du conseil communal.

Par ailleurs, les impressions des documents adressés et imprimés pour les 85 conseillers communaux plus les 45 tiers qui reçoivent également ces documents, représentent par année, 85'000 photocopies (10'000.-), fr. 4'500.- de frais d'envoi et environ 200 heures de travail administratif (env. 7'000.-). Soit plus de fr. 1'200.- par conseiller sur une législature. Ceci sans compter les espaces mobilisés et le temps nécessaire pour le stockage et l'archivage de ces nombreux documents dans les 85 appartements des conseillers (source : greffe municipal).

Aujourd'hui, un lieu d'archivage numérique unique, avec des documents bien classés et des fonctions de recherche efficaces, devrait satisfaire le plus grand nombre. Toutefois, cette proposition doit laisser le choix au conseiller communal d'opter soit pour l'envoi standard papier comme actuellement, soit pour l'envoi courriel et l'accès numérique ou encore les deux options en parallèle.

Pour ceux qui choisiraient la version uniquement numérique et compte tenu des économies qu'ils procureraient à la Commune, une contribution financière de cette dernière pourrait permettre de participer à l'achat d'une tablette ou d'un pc portable. Des accès wifi dans les différentes salles de séance doivent compléter le dispositif. Sans que ce soit l'objet de ce postulat, cette nouvelle offre devrait stimuler notre administration dans l'étude et la mise en œuvre d'une gestion électronique des documents (GED ou workflow). Une fois en fonction, la gestion devient plus efficace, moins chronophage, plus écologique et plus économique, par conséquent gagnante sur tous les tableaux.

Pour la prise en considération de ce postulat, son auteur souhaite qu'il passe par l'examen d'une commission ad hoc.

Michel Bloch

